

Commune de Passy

Compte rendu - conseil municipal du 2 FEVRIER 2012

Ordre du jour du conseil municipal

- 1 ▪ Débat d'Orientation Budgétaire – Budget Primitif 2012
- 2 ▪ Avenant à la délibération n 14 du 24 avril 2008, relative à la nomenclature des emplois
- 3 ▪ Renouvellement de la convention d'objectifs entre la Commune de Passy et le FJEP
- 4 ▪ Aliénation d la parcelle communale section I n 3268 lieudit « le Communal de Marlioz sud »
- 5 ▪ Aliénation des parcelles communales ZC 164 et 174 au profit de la Société Civile Immobilière Libbra 5
- 6 ▪ Aliénation de la parcelle cadastrée ZC n 189
- 7 ▪ Aliénation des parcelles communales cadastrées J 2669 et J 2670 – lieudit « les Mouilles »
- 8 ▪ Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable sur la parcelle cadastrée section I n 3266 appartenant à la commune - couverture des trémies du parvis des Fiz
- 9 ▪ Dénomination d'une place publique : "square Albert Faletti"
- 10 ▪ Tarification pour raccordement à l'égoût - actualisation et modification d'application
- 11 ▪ Tarification de l'eau pour les exploitations agricoles
- 12 ▪ Demande de subventions au ministère de l'intérieur (réserve parlementaire)
 - 1 - construction d'un édicule sanitaire auto nettoyant accessible aux personnes à mobilité réduite au parking du faubourg
 - 2 - Réfection de la toiture d'accueil de Plaine-Joux
 - 3 - Rénovation des tribunes de stade de Marlioz
- 13 ▪ Forêt communale de Passy (74) - proposition de l'Office National des Forêts relative au programme des coupes de bois pour l'exercice 2012
- 14 ▪ Direction Départementale des Routes Centre-Est (DIRCE) sécurisation de la route de Saint Denis par la mise en place de filets pare-blocs
- 15 ▪ Surveillance de la baignade au lac de Passy - été 2012

1/ Débat d'orientation Budgétaire – Budget Primitif 2012

Le Débat d'Orientation Budgétaire en 2012 se fonde sur les éléments recueillis dans la loi de finances n°2011.1977 du 28 Décembre 2011. Il devra prendre en compte l'évolution du contexte économique particulièrement pessimiste tant au plan international, qu'en Europe, ou au niveau local. C'est pourquoi cette année un bref rappel de cet environnement sans précédent nous semble incontournable pour élever le débat au-delà de nos préoccupations locales.

- au **niveau international** : persistent de fortes interrogations sur les économies occidentales. Pour ce qui concerne les Etats Unis la croissance du PIB pour 2011 n'aurait pas dépassé 1,5% même si les auteurs du « Rapport Economique Social et Financier » (RESF) annexé au PLF 2012 tablent sur une croissance de 2% du PIB américain cette analyse n'apporte aucune garantie. La croissance de la zone Euro, comme ce fut le cas au 2° trimestre 2011, est liée à l'incertitude générée par la crise des dettes souveraines. Si l'effondrement des marchés boursiers et des tensions sur les marchés financiers qui en découlent devaient persister, les perspectives de la zone Euro seraient réellement inquiétantes. Cette situation aurait sans nul doute un impact sur l'accès au crédit du fait notamment des besoins de recapitalisation des banques.

- au **niveau national** : on peut craindre un affaiblissement de l'économie. Après une croissance de l'ordre de 1,6% en 2011, le ralentissement progressif de l'économie pourrait amener une croissance plus faible en 2012 voire même à une récession si les craintes de resserrement de l'offre de crédit et de fort durcissement des conditions d'octroi de prêts se confirmaient.

Deux plans supplémentaires de rigueur ont été mis en place par le gouvernement français les 24 Août et 7 Novembre 2011 ; ils se traduisent par un effort en terme de dépenses. On retiendra notamment : remplacement d'un départ à la retraite sur deux, baisse de 10% de dépenses de fonctionnement de l'Etat, mise en place d'un Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) visant à une meilleure maîtrise de dépenses des administrations de Sécurité Sociale, et enfin gel des dotations de l'Etat aux collectivités locales. Côté recettes, le gouvernement prévoit une hausse du taux des Prélèvements Obligatoires (PO). Selon des experts indépendants l'hypothèse de croissance en France pour 2012 (0,5%) est deux fois moins élevée que celle retenue par le gouvernement, c'est dire que l'ampleur de cette hausse du taux de PO reste aléatoire.

- au plan **local** : il convient de maintenir une bonne santé financière à notre commune. L'analyse rétrospective 2003-2010 récemment présentée en commission de finances confirme l'effort consenti par les services dans le domaine du fonctionnement. En effet, l'évolution des produits de fonctionnement (DGF gelée comme indiqué dans le PLF) reste largement insuffisante ce qui appelle une gestion d'autant plus maîtrisée et rigoureuse des charges de fonctionnement. Il faut aussi considérer la baisse des budgets relatifs à la politique « enfance – jeunesse » ; le budget de la CAF en particulier se réduit annuellement ce qui baisse les subventions escomptées par la commune. Il en est de même des aides du Conseil Général qui se réduisent elles aussi. Les recettes restent donc incertaines pour 2012 même si l'Etat s'est engagé jusqu'alors à compenser intégralement les pertes liées aux différentes réformes fiscales, celle de la TP en particulier. De ce fait afin d'éviter l'effet ciseau (lorsque les dépenses évoluent plus vite que les recettes) le maintien d'une bonne épargne brute reste nécessaire. L'état de la dette sur Passy est maintenu à un niveau encore raisonnable compte tenu des lourds investissements réalisés dans un récent passé ; il reste une préoccupation permanente. C'est dans cette perspective que le budget 2012 devra être élaboré.

La note de synthèse présente les principaux éléments d'appréciations qui devront orienter nos choix, et nos décisions sur les engagements financiers 2012.

Les budgets (Principal et Annexes) seront établis sans reprise anticipée du résultat 2011, sauf pour le budget annexe des carrières et celui des forêts.

En d'autres termes, les résultats et restes à réaliser 2011 ne seront pas reportés au budget primitif 2012. Ces derniers seront donc repris au Budget Supplémentaire 2012 (hormis pour les budgets annexes concernés).

BUDGET PRINCIPAL - Section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2012 pourrait s'équilibrer en dépenses et en recettes à environ **16,6 M€**.

Dépenses

Subventions aux associations :

L'enveloppe consacrée aux subventions est de 577 685 € dont 75 000 € au FJEP dans le cadre du contrat enfance jeunesse.

Participations intercommunales :

SDIS :

La contribution prévisionnelle annoncée par le SDIS s'élève à 383 303 €. Elle était de 370 496 € en 2011.

SYNDICAT MIXTE:

Depuis 2004, le versement de la participation au Syndicat Mixte s'effectue par dixième, de janvier à octobre.

L'appel prévisionnel est globalisé et comprend :

Les dépenses générales, les emprunts Lycée, l'utilisation des installations sportives par les associations, les emprunts centres sportifs, le SM3A, les amendes de police, les emprunts du pôle échange et les transports scolaires.

Prévision des crédits 2012 :

La somme inscrite au budget 2012 est équivalente à la participation mandatée en 2011, soit 752.000 €.

SITOM :

Les propositions au budget primitif 2012 sont **de 1 042 334 €**. D'après les informations transmises par le SITOM, deux hypothèses sont envisagées. Une hypothèse défavorable ou la participation 2012 serait identique à celle de 2011, et une plus favorable où une baisse de 6,70 % des participations (charges d'exploitation + remboursement du capital des emprunts) serait proposée au comité.

Par prudence, l'hypothèse défavorable a été retenue en attendant une réponse définitive de la part du SITOM.

Concernant les charges d'exploitation de l'UIOM :

Réalisé 2010 : 322 442 €

Réalisé 2011 : 342 514 € (manque décembre)

Prévision 2012 : 373 652 €

Le tarif des OM :

2008 : 58,10 € HT la tonne

2009 : 70,90 € HT la tonne

2010 : 98,70 € HT la tonne

2011 : 116,30 € HT la tonne

Concernant l'exploitation de la déchetterie :

Réalisé 2010 : 529 272 €

Réalisé 2011 : 544 001 €

Prévision 2012 : 544 001 €

A cela, se rajoutent :

- Emprunt : **113 243 €**

- Participation charges Broyeur : **11 438 €**

Participation du Budget principal à Plaine Joux et au CCAS :

Afin d'équilibrer le budget annexe de Plaine Joux, la participation prévisionnelle du budget principal devrait s'élever à 220 348 €.

Pour mémoire :

	BP 2006	BP 2007	Evolution	BP 2008	Evolution	BP 2009
Prévisions	213.541€	217.041€		161.338 €		270.330 €
Réalisations	200.000 €	180.000 €	- 10 %	120.000 €	-33,33 %	221.927 €
	Evolution	BP 2010	Evolution	BP 2011	Evolution	BP 2012
Prévisions		240.226 €		318.162 €		220 331 €
Réalisation	+ 84,94 %	177.639 €	- 19,96 %	175 600 €	- 1,15 %	

Pour l'exercice 2011, le montant de subvention d'équilibre mandaté par le budget principal pour le budget de Plaine-Joux est de 175 600 €.

La participation de la commune au **CCAS** s'élèverait en **2012 à 236 605 €**, conformément au besoin qui résulte de l'élaboration du BP du CCAS.

Pour mémoire la participation prévue était de 266 150 € au BP 2010 et de 230 400 € au BP 2011.

Le versement de cette subvention a lieu par acompte dès lors que le CCAS anticipe des problèmes de trésorerie, le montant versé, constaté à la clôture de l'exercice pouvant s'avérer inférieur à la prévision (prise en compte des besoins effectifs en trésorerie). Le montant de la subvention versée pour l'année 2011 au budget du CCAS est de 130 000 €.

Charges financières :

L'état de la dette au 1^{er} janvier 2012 fait ressortir le montant des intérêts à rembourser à 787 738 €.

800 000 € seront inscrit au budget afin de tenir compte des emprunts à taux variables.

Pour le SYANE, le montant des intérêts à rembourser est de 7 715 €.

Charges de personnel :

Le chapitre 012, représentant les dépenses de personnel, s'élèverait à 7 146 842 € en tenant compte du salaire du directeur du FJEP dont la prévision s'élève à 40 500 €.

Chapitre 012 :

	2006	2007	Evolution	2008	Evolution	2009
Prévisions	6 182 700 €	6 177 900 €		6 316 400 €		6 922 300 €
Réalisations	5 747 825 €	5 899 205 €	+ 2,63 %	6 130 963 €	+ 3,93 %	6 669 865 €
	Evolution	2010	Evolution	2011	Evolution	BP 2012
Prévisions		7 286 200 €		7 198 900 €		7 146 842 €
Réalisations	+ 8,79 %	6 606 976 €	- 0,94 %	6 629 629 €	0,34 %	

Dépenses courantes de fonctionnement (Chapitre 011) :

A titre d'illustration, le tableau ci-dessous fait état de l'évolution des dépenses liées aux « fluides » :

	CA 2009	BP 2010	CA 2010	BP 2011	2011	BP 2012
60611-eau	150 000	120 000	97 158	100 000	108 369	110 000
60612-Electricité	290 000	290 000	271 000	290 000	297 228	290 000
60621-Fuel	200 000	150 000	190 000	200 000	123 667	150 000
606211-Gaz	200 000	200 000	209 000	220 000	220 248	200 800
Total	840 000	760 000	767 158	810 000	749 512	750 800

Recettes

- Impôts et taxes (contributions directes chapitre 73) :

Les taux fiscaux des 4 taxes fiscales directes devraient être maintenus en 2012 au même niveau qu'en 2011, soit :

- Taxe d'habitation : 20,88 %
- Taxe foncier bâti : 19,05 %
- Taxe foncier non bâti : 61,06 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 19,99 %

Les taux de TEOM, pour chacune des 2 zones de ramassage définies sur la commune devraient être les suivantes :

- Zone 2 : 9,08 %
- Zone 3 : 11,10 %

Les recettes proposées au budget 2012 pour ce chapitre s'établissent à 10.247.040 €.

Les recettes liées à la fiscalité sont d'un montant de 8.432.219 € et se décomposent de la façon suivante :

TASCOM :	90 262 €	Notification 2012
CVAE :	533 504 €	Notification 2012
IFER :	238 956 €	Notification 2012
Taxe additionnelle FNB :	8 403 €	Equivalent à la notification 2011
FNGIR :	1 025 168 €	Equivalent à la réalisation 2011
TH :	2 770 486 €	Revalorisation des bases de 1,8 %
TFB :	2 386 684 €	Revalorisation des bases de 1,8 %
TFNB :	49 478 €	Revalorisation des bases de 1,8 %
CFE :	1 329 278 €	Notification 2012

Autres recettes au chapitre 73 :

- TEOM : 1 181 675 € (Equivalent à la notification 2011).
- Autres : 633 146 € (dont droits de mutation 300 000 €)

- **Dotations (chapitre 74) :**

Depuis 2009 le montant de la DGF diminue avec une perte importante entre 2010 et 2011 (105.442 €). Par prudence, et en attendant la notification, le montant de la DGF inscrit au budget est de 3.700.000 € (3.820.024 € perçu en 2011).

Cette année, le taux de minoration des compensations fiscales servant de variable d'ajustement serait de 14,50 %.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) inscrite au budget 2012 est équivalente à celle perçue en 2011, soit 590.769 €.

BUDGET PRINCIPAL - Section d'investissement

Le budget d'investissement 2012 pourrait s'équilibrer en dépenses et en recettes à environ 5,5 M€.

Dette :

L'état de la dette au 1^{er} janvier 2012 fait ressortir le remboursement du capital à 1 092 540 € (1 079 388 € en 2011). Pour le SYANE le montant du capital est de 50 105 €.

Recettes

Les financements propres (« hors emprunt ») :

- Le FCTVA devrait représenter 439 585 € (567 000 € au BP 2011).
- La TLE représenterait 260 000 € (200 000 € au BP 2011).
- Les subventions et participations diverses : 68 000 € (128 200 € en 2011).
- Les cessions d'immobilisations foncières ou de biens meubles : 498 347 € (71 500 € en 2011).

L'autofinancement :

- Le prélèvement sur le fonctionnement : 980 559 € (619 200 € au BP 2011).
- Les amortissements : 667 576 € (600 000 € en 2011).

Avant l'inscription d'un emprunt, le montant des recettes atteindrait près de 2 914 067 €.

Dépenses :

En 2012, la formation brute de capital fixe (chapitre 20, 21,23) pourrait être de 3 890 963 € .

<i>Chapitres</i>	<i>BP 2012</i>
<i>20 - Etudes et licences</i>	<i>161 150 €</i>
<i>21 - Immobilisations</i>	<i>1 033 813 €</i>
<i>23 – Travaux en cours</i>	<i>2 696 000 €</i>

Les budgets annexes

On retiendra plus particulièrement :

Budget de plaine-joux :

Le budget de plaine-joux s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 701 637 €, avec une subvention d'équilibre provenant du budget principal de 220 348 € (350 375 € au BP 2011). En investissement, le budget s'équilibre à hauteur de 181 579 €.

Budget de l'eau :

Le budget de l'eau s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 1 168 840 € et la section d'investissement à hauteur de 330 680 €.

Conformément à la décision prise l'an dernier, le prix de l'eau augmentera de 4 centimes par m³ en 2012.

Budget de l'assainissement :

Le budget de l'assainissement s'équilibre en fonctionnement à hauteur 1 004 039 € et en investissement à hauteur 252 529 €. La participation au SISE est de l'ordre de 500.000 € pour 2012.

Afin de faire face à cette charge supplémentaire liée au démarrage des travaux à la station d'épuration, une augmentation des tarifs de l'assainissement s'est avérée nécessaire. Elle sera de 40 centimes par m³ pour l'assainissement et de 9 € pour les frais fixes.

Budget de la base de loisirs :

Le budget de la base de loisirs s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 198 603 € et en investissement à hauteur de 75 215 €.

Budget des forêts :

Une reprise anticipée des résultats de 2011 sera nécessaire afin d'équilibrer ce budget en 2012.

Budget des carrières :

Une reprise anticipée des résultats de 2011 sera nécessaire afin d'équilibrer ce budget en 2012.

Le débat s'ouvre ensuite entre les élus

Alain ROGER : apprécie la présentation de l'introduction du document de travail. Cela en améliore la qualité déclare-t-il. Il précise qu'au niveau national, la croissance devrait être inférieure à la prévision du Projet de Loi de Finance 2012. Il pense également que nous allons avoir de mauvaises surprises concernant les dotations de l'Etat, et qu'en particulier il soit à craindre une baisse de la DGF se cumulant à une inflation de 2,5% en 2011.

Il constate que par rapport à l'an dernier le montant des subventions est en baisse, il souhaite en connaître la raison. Concernant le SDIS, Alain ROGER précise qu'il avait été promis que les participations demandées aux communes seraient gelées et finalement nous constatons pour 2012 une augmentation de 3.40 %. Pour le syndicat mixte, Alain Roger précise que cela devrait être la dernière année que la participation apparaît au DOB du fait de l'intercommunalité. Il souhaite également avoir le détail des participations que la commune verse au syndicat afin de pouvoir travailler sur une projection de l'intercommunalité et des impacts que celle-ci pourrait avoir sur la commune.

Gilbert PERRIN : souhaite proposer une motion de la part du groupe de l'opposition sur l'intercommunalité ; il estime que le périmètre de cette dernière relève de l'arbitraire préfectoral et demande que l'impact de l'intercommunalité soit étudié. Il regrette le manque de retour d'information suite aux réunions intercommunales et souhaite que dorénavant il soit inscrit à l'ordre du jour des conseils municipaux les comptes rendus des diverses réunions. Gilbert PERRIN constate une augmentation de la participation au SITOM (1.600.000 €) et remarque que nous percevons 1.200.000 € de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Cette taxe est censée couvrir les dépenses liées à la gestion des déchets alors que la commune fait appel aux contribuables pour payer la différence. Il demande par ailleurs que l'accès à la déchetterie soit soumis à redevance.

Michel COLLIQUET : prend la parole et donne les explications concernant la baisse des subventions. Il évoque des charges exceptionnelles des années précédentes qui n'ont pas été reconduites cette année il cite en exemple le salaire de la sous directrice du FJEP pour 23.000 euros, 30.000 euros pour aider l'Office du tourisme à rétablir une comptabilité saine, une subvention exceptionnelle de 10.000 euros pour « la qualité de l'air ». Concernant la participation au SDIS, Michel COLLIQUET a été informé lors d'une réunion à Annecy qu'il allait y avoir une augmentation de l'ordre de 3.40 %. Il explique que ce point n'est pas propre au SDIS 74 mais qu'il est évoqué pour tous les SDIS de France notamment à cause de la prise en compte de charges salariales dans les contrats des saisonniers et aussi par une augmentation des dépenses de personnels liées aux promotions. Il précise qu'il en sera de même pour la surveillance de baignade de la base de loisirs cet été. Concernant le syndicat mixte et l'intercommunalité, Michel COLLIQUET précise qu'il n'a pas de détail quant au transfert de compétences. Il faudrait demander ces renseignements à Mme SPINELLI afin d'intégrer cela dans le BP 2013.

Yves TISSOT : pense que la participation 2012 au syndicat mixte devrait être inférieure au montant inscrit dans le document de travail. En effet des prêts sont arrivés à échéance, et, mis à part les dossiers en cours, aucune nouvelle dépense n'est prévue. Le budget 2012 sera modéré. Yves TISSOT dit qu'en 2013 la mise en place de l'intercommunalité n'aura aucun impact sur les finances de la commune car elle aura un budget propre. Le problème est plus de savoir quelles compétences on transfère. Si la commune transfère la compétence ordures ménagères, la recette liée à la TEOM sera perçue par l'intercommunalité et non plus par la commune.

Alain ROGER : précise que cela aura donc un impact sur les finances de la commune.

Michel DUBY : pense quant à lui que cela aura un impact sur les contribuables.

Michel COLLIQUET : répond à Gilbert PERRIN. Concernant le problème de la déchetterie et le paiement par les professionnels de leurs déchets industriels, il donne la parole au maire.

Monsieur le Maire : tout d'abord, reconnaît avoir promis de donner des informations sur les réunions concernant l'intercommunalité. Cela sera fait dès le prochain conseil. Concernant les ordures ménagères, et la déchetterie, monsieur le Maire affirme qu'il souhaite faire payer les professionnels, mais qu'il y a un souci avec un autre maire qui en refuse le principe. Monsieur le Maire précise qu'un courrier est parti ce jour du SITOM à destination de la préfecture afin de demander l'aide du préfet sur ce dossier. Il rappelle que le système prévu a aussi pour objectif de limiter les apports extérieurs car il lui semble inadmissible que les trois communes qui sont « partie prenante » dans la déchetterie paient les tonnages pour les professionnels des communes alentour. Monsieur le Maire par ailleurs informe Gilbert PERRIN que le préfet a tout pouvoir, de par la loi, pour fixer les périmètres de l'intercommunalité ; lequel, en l'occurrence, recueille un consensus entre les 10 communes du Pays du Mont Blanc.

Gérard DELEMONTX : Il a été lui-même très surpris de l'augmentation du tonnage de la déchetterie ces 3 dernières années. Il précise qu'un accord a été trouvé avec le maire de Servoz, mais pas avec celui de Saint-Gervais qui ne souhaite pas faire payer les professionnels qui se rendent à la déchetterie située sur sa commune. Gérard DELEMONTX informe l'assemblée que le législateur oblige les professionnels à payer leurs déchets. C'est dans cette optique qu'a été mis en place un système de badge ce qui a eu pour conséquence de faire baisser le tonnage de 17 % dès cette année. Malgré tout c'est toujours le statu quo avec la commune de Saint-Gervais et c'est pour cela que le SITOM a envoyé un courrier au préfet afin qu'il se saisisse du dossier. Gérard DELEMONTX conclut en précisant que si Monsieur le Maire de Saint-Gervais ne prend pas la décision, le préfet la prendra à sa place.

Stéphane PANGALOS : souhaite prendre la parole en tant qu'entrepreneur et non en tant que conseiller municipal. Il tient à prévenir le conseil municipal qu'il faut faire attention à ne pas trop pénaliser les entreprises car certaines vont payer deux fois. Une fois en payant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et une autre fois en payant les déchets industriels déposés à la déchetterie.

Alain ROGER : répond à Stéphane PANGALOS « c'est la loi » et par ailleurs on ne peut ignorer que certaines entreprises facturent l'enlèvement des déchets à leurs clients, parfois même extérieurs à nos communes et viennent gratuitement à la déchetterie.

Monsieur le Maire demande de recentrer les débats sur le DOB.

Alain ROGER reprend son analyse sur le budget principal et plus particulièrement sur le chapitre 011 et les fluides. Il trouve que les prévisions sont trop justes compte tenu du contexte.

Michel COLLIQUET : comprend la remarque d'Alain ROGER, et lui précise que la question s'est posée au moment de l'élaboration du budget. Il est très difficile de calibrer la prévision des fluides car c'est un domaine fluctuant. Michel COLLIQUET s'accorde à dire que les prévisions sont plutôt optimistes et qu'un réajustement au Budget Supplémentaire sera probablement nécessaire.

Alain ROGER : propose de ne pas attendre le BS et de diminuer le chapitre 012 (charge en personnel) où il y a toujours de gros excédents afin de les réinjecter dès le BP dans le chapitre 011. De cette manière le budget serait plus juste. Au niveau des recettes et plus particulièrement celles liées au FNGIR (1.000.000 €) Alain ROGER sait que ce montant sera assuré en 2012, mais se demande ce qu'il en adviendra dès 2013.

Michel COLLIQUET : confirme l'inquiétude d'Alain ROGER car aucune garantie n'est donnée aux communes sur la pérennité de cette recette. Michel COLLIQUET en profite pour revenir sur l'intervention télévisée du Président de la République qui annonçait que les dotations de l'Etat aux collectivités pourraient être modulées en fonction des embauches faites par ces dernières. Il redoute à cet égard une nouvelle diminution de la DGF d'autant que de nouvelles missions laissées par le pouvoir central incombent dorénavant aux collectivités territoriales et que dans ces conditions il devient difficile de limiter les embauches.

Alain ROGER : explique qu'avant la réforme de la TP, une entreprise faisant des travaux importants sur une longue durée pouvait payer sa TP sur la commune où étaient réalisés ces travaux même si elle n'était pas installée dans la commune en question. Alain ROGER souhaiterait savoir si ce dispositif existe toujours suite à la réforme de la TP.

Gisèle BERGER : intervient; elle pense, quant à elle, que cette disposition est toujours d'actualité sur la part salaires.

Alain ROGER : au sujet de la section d'investissement constate qu'il n'y a pas d'info sur les emprunts ni sur les conditions d'emprunts.

Michel COLLIQUET : rappelle qu'un emprunt de 2.100.000 € a été contracté en fin d'année 2011. Tout est fait pour essayer de diminuer l'emprunt par le biais de l'autofinancement. Il précise qu'une réunion est programmée avec un établissement bancaire très prochainement afin d'évaluer la tendance pour l'année 2012. Si l'emprunt reste raisonnable soit jusqu'à 2 ou 3 M€ il ne devrait pas y avoir de problème mais au-delà les choses risquent d'être compliquées. Michel COLLIQUET ajoute qu'à ce jour il ne serait pas possible de se lancer dans de gros investissements du type « Parvis des Fiz » ou « école du chef-lieu ». Il donne en exemple les projets de Saint-Gervais qui ne se réaliseront pas au niveau espéré faute d'être soutenus par les établissements bancaires. Il rend hommage à Yves TISSOT qui a eu le courage de ces réalisations utiles à la commune et qui, aujourd'hui font l'unanimité.

Alain ROGER : constate quand même qu'il y a un sérieux problème car les banques se doivent de soutenir l'investissement public qui représente environ 75 % de l'investissement total. Cela est vital notamment pour le BTP.

Hervé BOSSON : prend la parole et s'étonne des propos de ce débat sur la capacité de la Commune à emprunter alors qu'il a été retenu à la dernière Commission des Finances le refus des banques de prêter.

Michel COLLIQUET : répond à Hervé BOSSON en précisant que certaines banques n'avaient pas refusées de prêter à la commune, mais n'avaient pas prêté à hauteur de leurs engagements. Il évoque en particulier la difficulté au moment du Compte Administratif d'obtenir des lettres de couverture. Il conclut sur ce sujet en déclarant que l'esprit même du DOB 2012 était la recherche d'autofinancement par des recherches d'économies sur le fonctionnement de la Commune. Il passe la parole à Michel DUBY.

Michel DUBY : regrette que la parole lui soit donnée aussi tardivement et que par conséquent presque tout a été dit par les précédents orateurs, il trouve néanmoins l'analyse intéressante. Il insiste sur le fait qu'il ne faut pas occulter le facteur humain dans cette période d'instabilité sociale et de crise de l'emploi. Michel DUBY précise qu'est envisagé au niveau national un pôle financier censé aider les collectivités. Par contre les petites entreprises sont en grande souffrance car il n'y a pas d'élan national pour les aider. Il trouve cela inquiétant au niveau de l'emploi et donne l'exemple d'une entreprise locale d'installation de panneaux solaires qui a dû licencier 20 employés car aucun élan national n'est venu à la rescousse de ce type d'entreprise. Selon lui, le lien entre le « National » et le « Local » est donc direct et évident. Dans l'intérêt de tous et pour l'emploi il faut agir auprès des banques.

Au niveau du budget communal, Michel DUBY constate que le début du mandat a été difficile du fait des gros investissements qui ont été lancés. Il pense que la commune s'y est mal prise car un plan pluriannuel d'investissement aurait dû être établi, et des provisions faites afin de ne pas se trouver dans l'impasse dans laquelle on est aujourd'hui. Il reconnaît qu'il y a désormais une réelle volonté de maîtrise des dépenses et ajoute que, quelle que soit la municipalité en place, elle n'aurait pas fait autrement. Il remarque également un écart important entre la prévision et le réalisé du chapitre 012 et pense que l'on pourrait affecter au moins 300.000 € au remboursement d'emprunt. Michel DUBY est inquiet quant aux choix politiques du gouvernement en direction du service public. Le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux oblige en effet les collectivités à embaucher pour compenser la dégradation du service public ce qui revient, pour l'Etat à effectuer un transfert non compensé.

Michel COLLIQUET : répond à Michel DUBY qu'il est toujours très difficile d'évaluer le chapitre 012 et que 300.000 € ne représentent que 15 jours de salaire pour l'ensemble des agents de notre collectivité. Il est d'accord avec Michel DUBY sur la précarité des recettes, et également sur la difficulté qu'ont les petites entreprises à emprunter. Sur les gros investissements, Michel COLLIQUET est finalement satisfait qu'ils aient pu se faire avant que les banques ne prêtent plus aux collectivités. Il rappelle que plus de 14M€ ont déjà été empruntés sous ce mandat. De plus il y a un bon retour de la part de la population. Michel COLLIQUET regrette également que les dépenses n'aient pas pu être étalées dans le temps. Aujourd'hui on essaye de faire différemment en gardant à l'esprit, encore une fois, que gérer le fonctionnement au plus juste, c'est dégager de l'autofinancement pour investir dans la commune.

Alain ROGER : constate qu'il y a un effet de contraction sur nos capacités d'investissement. Moins on investit, et moins on perçoit de FCTVA. Il pense également que la méthode qui consiste à utiliser l'autofinancement pour ne pas emprunter a ses limites. Or il faut bien tenir notre rôle et investir pour Passy. Sur la section d'investissement, Alain ROGER souhaiterait savoir à quoi correspondent les 500.000 € de subventions perçues en 2011, et pourquoi il n'y a que 68.000 € d'inscrits en prévision au BP 2012. Il s'interroge également sur la non réalisation des recettes foncières inscrites au budget en 2011.

Jean-Michel BERTHIER : répond à Alain ROGER. En 2011 il y a beaucoup de subventions car un gros travail a été effectué pour récupérer des subventions anciennes (2006) et que dorénavant ne seront inscrites au budget que les subventions notifiées. Concernant les recettes foncières, les prévisions s'inscrivent sur un compte d'investissement (024) et les réalisations sur un compte de fonctionnement (775).

François BUTTOUDIN : souhaiterait savoir si le dossier du carrefour de l'aérodrome avance.

Monsieur le Maire : informe François BUTTOUDIN et le Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu en mairie avec le conseil général pour la répartition du coût des travaux. A cet égard il a été demandé au Conseil Général une participation supplémentaire d'un million d'euros. Ainsi l'accord qui a été conclu fixe la participation communale à l'aménagement du carrefour de l'Aérodrome à 2M€ maximum. Le maire se réjouit de cet accord qui permet, dans des conditions financières satisfaisantes pour la Commune, la réalisation d'un équipement d'intérêt général attendu depuis plus de 20 ans par les Passerands.

Michel COLLIQUET : précise que la commune pourra en outre s'acquitter de cette participation à raison de 0,5 M€ par an après réalisation des travaux en 2013.

Alain ROGER : demande si une provision est prévue au budget 2012.

Michel COLLIQUET : répond que non car les travaux de la piscine sont déjà programmés.

Alain ROGER : insiste sur le fait qu'une provision dès 2012 sur les travaux du carrefour de l'aérodrome serait une bonne chose.

Michel COLLIQUET : propose de renvoyer le débat à une future Commission des Finances.

Gilbert PERRIN : souhaiterait qu'une information des travaux envisagés soit faite à la population de manière à donner une perspective d'activité aux entreprises de la commune. Il demande que la Commune s'engage d'ores et déjà sur un projet d'aménagement de l'Avenue de l'Aérodrome.

Alain ROGER : demande à Monsieur le Maire ce qu'il en est du giratoire au carrefour Celsius et s'il connaît l'avis du conseil général à ce sujet, et enfin quelle priorité il donne au dossier.

Monsieur le Maire : informe le Conseil Municipal qu'il a bien évidemment saisi l'opportunité de cette réunion pour engager le Conseil général à réfléchir sur la programmation rapide d'aménagement de ce carrefour dangereux. Il assure avoir convaincu le Département de la nécessité de réaliser les travaux au plus tôt. Enfin monsieur le Maire en profite pour mettre l'accent sur la nécessité de sécuriser les deux ronds-points se trouvant à la bretelle de l'autoroute. Un courrier dans ce sens a été envoyé à l'ATMB.

Michel COLLIQUET : intervient pour préciser toutefois que de récentes études et des expériences en proche banlieue parisienne prouvent que l'éclairage public diminué sur certains secteurs ont fait baisser notablement le nombre des accidents de la circulation.

<u>BUDGETS ANNEXES</u>

Alain ROGER : concernant le budget de Plaine-Joux, Alain ROGER pense que cette année est l'année de référence. Il y a de très bonnes conditions d'enneigement, une neige de culture permettant de parer à un éventuel redoux. Il pense que si le budget n'est pas équilibré cette année, il ne le sera jamais. Il est donc très important de bien veiller à l'exécution de ce budget cette année. Si des difficultés devaient persister en dépit des conditions exceptionnelles alors il faudrait faire des choix, s'interroger sur les modes de gestion.

Monsieur le Maire : précise que le budget de Plaine-Joux est le budget le plus surveillé. Un travail est fait sur Plaine-Joux pour essayer de trouver des partenaires institutionnels.

Gilbert PERRIN : souhaiterait que les vieux dossiers d'aide à la décision soient ressortis.

Alain ROGER : signale que l'activité ski n'est pas proportionnelle à la fréquentation. La station est directement confrontée au phénomène contemplatif. La fréquentation génère cependant une activité commerciale qui pèse peu sur les recettes de Plaine-Joux. Cela est un problème. Alain ROGER souhaiterait que la municipalité se repenche sur les baux commerciaux et notamment sur les pourcentages que les commerces reversent à la commune en fonction de leur chiffre d'affaire. Il souhaiterait également qu'une vérification soit faite afin d'être sûr que les surfaces des commerces soient exploitées uniquement pour du commerce.

Jean-Michel BERTHIER : annonce le chiffre d'affaire du mois de janvier 2012 de la station de Plaine-Joux qui est en forte hausse par rapport à celui de janvier 2011.

Gilbert PERRIN : souhaiterait que soit inscrite au budget de la base de loisirs une ligne correspondant à une réserve foncière pour l'acquisition de terrains en vue du désenclavement des installations.

Michel COLLIQUET : remercie l'assemblée de sa participation. Il clôture le débat d'orientation budgétaire.

Le conseil municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

2/ Avenant à la délibération n 14 de 24 avril 2008, relative à la nomenclature des emplois

Une nomenclature des emplois ayant été réalisée à Passy, il y a lieu de la tenir à jour.

Approbation de la suppression de l'emploi de « contrôleur en assainissement non collectif », créé par délibération n° 14 du 24 Avril 2008, et la création de l'emploi de « Technicien en eau et assainissement », à compter du 1^{er} mars 2012.

Les activités principales liées à cet emploi sont principalement axées sur :

- La gestion de la cartographie réseau (SIG)
- Le renseignement des tiers sur le réseau à partir du SIG
- L'instruction des demandes d'urbanisme à partir du SIG
- Le suivi des travaux de renouvellement et des conséquences pour les abonnés

VOTE : unanimité

3/ Renouveaulement de la convention d'objectifs entre la Commune de Passy et le FJEP

Approbation du renouvellement de la convention, obligatoire si le montant de la subvention allouée dépasse 23 000€ entre la commune et le FJEP, pour une durée de 3 ans maximum. Cette convention a pour objet de définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention.

L'association FJEP s'engage à :

1. Développer, promouvoir, organiser et animer des activités éducatives, sociales, culturelles, sportives et de plein air et en direction de la population de **Passy** et plus particulièrement des enfants et des jeunes ;
2. Rechercher les moyens nécessaires au développement de ses activités ;
3. Piloter le « Contrat Enfance Jeunesse » signé conventionnellement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie (CAF) et rendre compte de son exécution et de son bilan financier selon les objectifs fixés d'un commun accord avec la Commune.

En contre partie la Commune s'engage à verser à l'association :

1. une subvention financière,
2. Une subvention pour le financement du poste de Directeur,
3. Une subvention matérielle.

A titre d'exemple et pour l'année 2011 :

- La subvention de fonctionnement sera de 47 000 €, 6 860 € pour le festival des idées en fêtes, 9 250 € pour le Centre de Loisirs d'été et 47 136.26 € au titre du Contrat Enfance Jeunesse.
- Le financement du poste de Direction s'élèvera à 40 500 €
- La valorisation des biens et services mis à disposition est évaluée à 172 492 €.

VOTE

Pour	:	32	
Contre	:	/	
Abstention	:		M. DUBY ne prend pas part au vote

4/ Aliénation de la parcelle communale section I n 3268 lieudit « le Communal de Marlioz Sud »

La commune de Passy est propriétaire de la parcelle cadastrée section I n°3268 d'une superficie de 2 665 m², située au lieu-dit « Le Communal de Marlioz Sud ».

Il paraît opportun pour la collectivité compte-tenu de la centralité de ce terrain de voir un projet de constructions de petits collectifs, commerces et activités non nuisantes, et donc de procéder à son aliénation,

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cette parcelle cadastrée section I n°3268,

G.Perrin demande avec force au conseil municipal de reconsidérer cette délibération et rappelle que ce terrain constitue une réserve foncière dans le cadre d'un aménagement plus global.

A. Roger estime qu'il y a un problème de circulation à ce carrefour.

S. pangalos assure que l'IME ne souhaite pas s'agrandir et que le projet de déplacement de la voirie et des réseaux représente un coût trop important. En outre la commune a besoin d'apporter des services supplémentaires à la population, et c'est une condition de son attractivité.

VOTE

Pour	:	21	
Contre	:	10	A. ROGER - A.M. BERLIOUX - M. DUBY - F. ALA - G. PERRIN M. SALER - H. BOSSON - B. TERLIER - J.P. BENA - N. PETITJEAN
Abstentions	:	2	Y. TISSOT - K. PEREIRA

5/ Aliénation des parcelles communales ZC 164 et 174 au profit de la Société Civile Immobilière Libbra 5

Plusieurs parcelles communales situées dans la ZAE des Egratz n'ont pas encore été vendues et restent libres de toute occupation.

La SCI LIBBRA représentée par Monsieur Lionel TESSERAU a réitéré sa demande par courrier en date 13 janvier dernier pour se porter acquéreur du lot n°13 constitué des parcelles cadastrées section ZC n°164 et 174.

Cette entreprise de menuiserie déjà implantée sur la commune, souhaite acquérir ce terrain pour construire un deuxième atelier afin développer son activité.

Approbation de la vente des parcelles communales cadastrées section ZC n°164 et 174 d'une contenance respective de 1425 m² et 223 m² au profit de la SCI Libbra 5 au prix de 53 000,00 euros hors taxe.

G.Perrin rappelle les exigences de la commission d'urbanisme à propos de l'esthétique du futur bâtiment.

VOTE : unanimité

6/ Aliénation de la parcelle cadastrée ZC n 189

La Commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée section ZC n°189 au lieudit « Les Grands Clos » à Passy. Ce terrain de 622 m² est issu de la parcelle cadastrée section ZC n°13 acquise par la Commune par la mise en œuvre de la procédure de bien sans maître.

Par délibération du 29 juillet 2010, le conseil municipal a approuvé la vente de cette parcelle au prix de 93 300,00 euros au profit de Monsieur et Madame Rui Manuel DE CARVALHO selon une estimation du Service des Domaines du 19 avril 2010.

L'opération ne s'étant pas réalisée dans un délai d'un an, une nouvelle estimation des Services des Domaines en date du 28 novembre 2011 a fixé le prix de cette parcelle à 94 000,00 euros.

Le conseil municipal

- approuve l'annulation de la délibération du 29 juillet 2010 acceptant la vente de la parcelle cadastrée section ZC n°189 au prix de 93 300,00 euros ;
- approuve la vente de la parcelle cadastrée section ZC n°189 au prix de 94 000,00 euros hors taxe au profit de Monsieur et Madame Rui Manuel DE CARVALHO.
- approuve les termes du compromis de vente.

VOTE : unanimité

7/ Aliénation des parcelles communales cadastrées J 2669 et J 2670 lieudit « les Mouilles »

La Commune a été sollicitée par la S.A.R.L. « Les Jacobins » pour acquérir les parcelles cadastrées section J n° 2669 et 2670 situées lieudit « Les Mouilles », correspondant à une ancienne bédrière laquelle appartient à la Commune de Passy.

Cette ancienne bédrière coupe les parcelles cadastrées section J 2682 et J2684 dont la S.A.R.L. « Les Jacobins » s'est portée acquéreur.

Après vérification, cette bédrière n'est plus en service et n'est plus susceptible de l'être. Elle n'a par ailleurs aucun intérêt pour le passage de réseaux éventuels.

Il est ainsi proposé de céder l'emprise de la bédrière au demandeur en contrepartie d'une bande de terrain située sur la parcelle J 2684 le long de l'Avenue d'Anterne pour la création ultérieure d'un éventuel aménagement routier (trottoir ou autre.)

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession d'une partie des parcelles J 2669 et J 2670, dans le cadre d'un échange de terrain,

VOTE : unanimité

8/ Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable sur la parcelle cadastrée section I n 3266 appartenant à la commune – couverture des trémies du parvis des Fiz

La Commune est propriétaire de l'immeuble cadastré section I n°3266 sis Rue Arsène Poncey, sur lequel a été construit le Parviz des Fiz.

A ce jour, en vue d'une utilisation optimale et plus confortable, ce bâtiment nécessite quelques travaux d'amélioration dont la couverture des trémies existantes afin d'abriter les usagers des intempéries et du soleil.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable sur la parcelle cadastrée section I n°3266 appartenant à la Commune de PASSY en vue de réaliser des travaux de modification de l'aspect extérieur du bâtiment consistant en la couverture des trémies existantes.

A. Roger demande si le projet est conforme au projet de l'architecte.

VOTE : unanimité

9/ Dénomination d'une place publique « square Albert Faletti »

Il appartient au Conseil Municipal de procéder à la dénomination des voies et places publiques et de porter les noms retenus à la connaissance du public.

La Commune a été saisie par l'association Albert Falletti et le Centre de Recherche et d'Etude sur l'Histoire d'Assy, afin qu'un hommage officiel puisse être rendu au père Albert Falletti, à l'occasion du trentenaire de sa disparition.

Suite à la démolition du garage dit « Fivel-Desmoret » situé Rue de l'Eglise à Assy, il est ainsi proposé de dénommer cette placette « Square Albert Faletti o.p. (1919-1982) ».

Approbation de la dénomination proposée « Square Albert Falletti o.p. (1919-1982) ».

F. Ala est d'accord pour cet hommage mais déplore l'aménagement rudimentaire de cet espace.

La pose de la plaque est prévue le 24 mars à 11 heures.

VOTE : unanimité

10/ Tarification pour raccordement à l'égout – actualisation et modification d'application

La Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE) a été instaurée par la Commune de Passy en 1989.

Conformément à l'article L1331-7 du Code de la Santé Publique, cette participation tient compte de l'économie réalisée par les propriétaires des immeubles raccordés au réseau public de collecte en évitant une installation d'épuration individuelle réglementaire.

Cette participation s'élève au maximum à 80 % du coût de fourniture et de pose d'une telle installation.

Depuis la mise en place de nouvelles modalités de calcul en 2001, des difficultés d'application sont apparues et il y a lieu de redéfinir certaines conditions d'application de cette participation.

Par ailleurs, la tarification actuelle est basée sur les mètres-carrés de Surface Hors Oeuvre Nette (S.H.O.N). Or, la loi n°2010-788 dite Grenelle II du 12 juillet 2010 a simplifié la définition des surfaces de plancher prise en compte dans le droit de l'urbanisme. Ainsi, les surfaces hors œuvres brutes et nettes initialement utilisées, sont remplacées à compter du 1^{er} mars 2012 par une notion surface de plancher. Ainsi, la PRE sera désormais calculée sur cette surface de plancher et non plus la S.H.O.N.

Approbation des nouvelles modalités d'application de la participation pour raccordement à l'égout, à compter du 1^{er} mars 2012.

Cette délibération abroge la délibération n°40 du 29/11/2001.

G.Perrin déclare que cette délibération est une délibération d'équité.

VOTE : unanimité

11/ Tarification de l'eau pour les exploitations agricoles

Afin de soutenir les agriculteurs de la Commune, il est proposé de mettre en place un tarif spécifique pour l'eau potable destinée aux exploitations agricoles.

Il est ainsi proposé d'instaurer un tarif pour les exploitations agricoles de 0.59 € HT par mètre cube au lieu du tarif actuellement en vigueur de 1,18 € HT par mètre cube.

Les exploitants concernés devront, pour bénéficier de ce tarif, se faire connaître auprès du service des eaux. Ils devront se munir d'une attestation de l'enregistrement de leur exploitation auprès de la MSA.

Approbation du nouveau tarif de l'eau pour les exploitations agricoles, à compter du 1^{er} mars 2012.

VOTE : unanimité

12/ 1 – Demande de subvention au ministère de l'intérieur (réserve parlementaire)

- construction d'un édicule sanitaire auto nettoyant accessible aux personnes à mobilité réduite au parking du faubourg

Le conseil municipal approuve la demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur, pour la construction d'un édicule sanitaire auto nettoyant accessible aux personnes à mobilité réduite au parking du faubourg, pour un montant prévisionnel de 38 600,00 € HT, soit une subvention de 19 300 € HT.

VOTE : unanimité

12/ 2 – Demande de subvention au ministère de l'intérieur (réserve parlementaire)

- réfection de la toiture de bâtiment d'accueil de Plaine-Joux

Le conseil municipal approuve la demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur, pour la réfection de la toiture de bâtiment d'accueil de Plaine-Joux, pour un montant prévisionnel de 54 400 € HT, soit une subvention de 27 200 € HT.

*VOTE : unanimité***12/ 3 – Demande de subvention au ministère de l'intérieur (réserve parlementaire)**

- rénovation des tribunes du stade de Marlioz

Le conseil municipal approuve la demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur, pour la rénovation des tribunes du stade de Marlioz, pour un montant prévisionnel de 107 000 € HT, soit une subvention de 53 500 € HT.

*VOTE : unanimité***13/ Forêt communale de Passy (74) - proposition de l' Office National des Forêts relative au programme des coupes de bois pour l'exercice 2012**

Le conseil municipal approuve la proposition de l'ONF relative aux coupes de bois pour l'exercice 2012 sur le secteur du Lac Gris à Paine Joux. Il demande que la destination de ces coupes soit conforme à la proposition de l'ONF, à savoir prévente de bois façonnés selon le tableau ci-après :

N° de parcelle	Volume présumé	Estimation en €
29p(s2)	400 m ³	12 000
28	400 m ³	6 000

*VOTE : unanimité***14/ Direction Départementale des Routes Centre-Est (DIRCE) – sécurisation de la route de Saint Denis par la mise en place de filets pare-blocs**

Dans le cadre de la sécurisation de la RN 205, au droit du hameau de Saint Denis sur la Commune de PASSY, la Direction Départementale des Routes Centre-Est (DIRCE), avant transfert de gestion à l'ATMB, doit assurer la sécurisation de la route de Saint Denis, route parallèle à la RN, par la mise en place de filets pare-blocs.

La Commune est propriétaire des parcelles cadastrées section G, numéros 341, 344, 347, 373, 374, 375, 378, 388, 1835, 1924, 1933, dans lesquelles seront fixés les emprises d'ancrage des filets sont reportés.

Le Conseil Municipal autorise les travaux, et donne un avis favorable à l'implantation des filets pare-blocs.

VOTE : unanimité

15/ Surveillance de la baignade au lac de Passy - été 2012

Comme chaque année, la Ville de Passy confie au S.D.I.S. (Service Départemental d'Incendie et de Secours) la surveillance de la baignade au Lac de Passy, pendant la saison d'été.

En 2012, le S.D.I.S propose la mise à disposition d'un chef de poste et de deux sauveteurs pour la période du samedi 30 juin au samedi 25 août inclus, soit trois personnes chargées de la surveillance quotidienne pour un coût prévisionnel maximum de 25 819,37 €.

La facturation définitive sera établie à l'issue de la saison d'été.

Le conseil municipal approuve la convention à intervenir avec le SDIS.

VOTE : unanimité

COMMUNICATIONS

Décisions du Maire

86/11 Convention de location de locaux et de terrains à l'ESF

Mise à disposition de locaux situés au bâtiment d'accueil à Plaine-Joux et de terrains jouxtant le bâtiment au syndicat de l'ESF, représenté par M. Emmanuel Lorain.

Redevance annuelle : 1 200 € H.T. pour les locaux, 1 300 € H.T. pour les terrains.

Durée de la convention : 3 ans, du 1^{er} décembre 2011 au 30 novembre 2014.

107/11 Convention avec les ambulances de la vallée de Chamonix - transport en ambulance de skieurs blessés de la station de ski de Passy Plaine-Joux vers l'hôpital de Sallanches – saison 2011/2012

Convention de transport en ambulances entre la Commune de Passy et les ambulances de la vallée de Chamonix, afin d'assurer les opérations de transports sanitaires en continuité des secours sur pistes de ski, entre le bas des pistes et le pavillon des urgences de l'hôpital de Sallanches.

Tarif unique : 160 € TTC , du lundi au dimanche inclus ainsi que les jours fériés.

114/11 Convention de mise à disposition gratuite de locaux à l'association Musique Municipale l'Echo de Warens

Mise à disposition des locaux suivants à l'association « Musique Municipale l'Echo de Warens » :

- rez de chaussée de l'ancien hangar des pompiers 39 impasse Saint Cécile à Chedde,
- 2 salles au 2^{ème} étage de l'école de musique 108 rue Paul Corbin à Chedde.

Consentie à titre gracieux.

Durée de la convention : 1^{er} janvier 2011 au 31 août 2015.

115/11 Taxes funéraires

Tarifs des taxes funéraires :

- inhumation : 60 €
- inhumation d'une urne dans une sépulture : 60 €
- Dépôt d'urne dans une case de columbarium : 20 €
- Scellement d'une urne sur un monument funéraire : 80 €
- Dispersion des cendres au jardin du souvenir : 70 €

Date d'effet : 1^{er} janvier 2012.

116/11 Tarifs communaux 2012 - location salles communales

Actualisation des tarifs de location des salles communales :

Parvis des Fiz - salle hors sac de Plaine-Joux - salle du cinéma au Plateau d'Assy - Salles de la Mairie des Plagnes - Salle des Ruttets - salle du local du stade ou boulodrome - salles ex-sivom - salle du préfabriqué allée des Myosotis.

Date d'effet : 1^{er} janvier 2012

117/11 Tarifs communaux 2012 - hors location de salles communales

Actualisation des tarifs de prestations offertes par la Commune :

↳ Marchands ambulants - forains et manèges - cirques et chapiteaux - occupation du domaine public - taxis.

↳ Garages communaux - logements communaux

↳ Piscine de Marlioz

↳ Gymnases municipaux

↳ Terrains de football

↳ Piste d'athlétisme

↳ Concession cimetières - colombarium - vacations funéraires par un agent de police - vente de caveau

↳ Redevance camping

↳ Pâturages ovins et caprins - bovins

↳ Photocopies noir et blanc - impression couleur

↳ Extraits cadastraux

↳ Borne « Euros relais » « flot bleu »

↳ Plans de la commune

Date d'effet : 1^{er} janvier 2012

118/11 Rédaction d'actes passés en la forme administrative

Un avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de services « rédaction d'actes passés en la forme administrative ».

La société IDES Consultants 69001 Lyon a été retenue pour l'exécution du marché.

Le marché est à bons de commande d'une durée de 12 mois renouvelable 3 fois par reconduction expresse pour une période de 12 mois, soit une durée totale de 48 mois :

Avec un minimum de 3 000,00 € HT par an, et un maximum de 21 000 € HT par an.

119/11 Convention avec l'UGAP (centrale d'achat) pour l'entretien du Centre Culturel Municipal et du Cinéma

Convention passée avec l'UGAP, pour des prestations d'entretien du Centre Culturel Municipal et du cinéma du plateau d'Assy pour une durée de 8 mois :

- d' un montant de 2 171,91 € HT (2 597,60 € TTC) pour l'entretien du Centre Culturel municipal ;

- d' un montant de 2 006,40 € HT (2 399,65 € TTC) pour l' entretien du cinéma.

120/11 Convention d'utilisation des pistes de la station de Plaine-Joux avec le ski club de Passy-Varan

Mise à disposition d'une partie du domaine skiable au ski club de Passy varan représenté par son président M. Bernard Colin, afin d'organiser des entraînements et des compétitions.

Consentie à titre gracieux.

Durée : 3 saisons : 2011/212 - 2012/2013 - 2013/2014

121/11 Signature d'un avenant au contrat groupe risques statutaires du Personnel

Un courrier de la SOFCAP a été reçu le 4 novembre 2011 précisant l'impact de la réforme des retraites sur les contrats d'assurance statutaire du personnel en matière d'augmentation des taux.

La Commune de Passy accepte la modification du taux de cotisation à 3,85 % de la base de l'assurance (au lieu de 3,73 %) rendue nécessaire suite à la promulgation de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites.

01/12 Convention de mise à disposition gratuite de locaux au club de l'amitié - centre culturel municipal

Mise à disposition d'un local, au Club de l'Amitié, au centre culturel municipal au Plateau d'Assy.

Consentie à titre gracieux .

Durée de la convention : à partir du 1^{er} janvier 2012 pour une année. Renouvelable par reconduction expresse chaque année.

02/12 Convention de mise à disposition gratuite de locaux au club de l'amitié - préfabriqué rue des Myosotis

Mise à disposition d'un local dans le préfabriqué rue des Myosotis, au club de l'Amitié.

Consentie à titre gracieux

Durée de la convention : à partir du 1^{er} janvier 2012. Renouvelable par reconduction expresse chaque année.

03/12 Convention de mise à disposition gratuite de locaux au club de l'amitié – mairie annexe des Plagnes

Mise à disposition d'un local à la Mairie annexe des Plagnes.

Consentie à titre gracieux

Durée de la convention : à partir du 1^{er} janvier 2012 pour une année. Renouvelable par reconduction expresse chaque année.

04/12 Contrat de logement 2011

Attribution d'un logement ,avenue des Grandes Platières, à Marlioz.

Loyer mensuel : 148,55 € - montant prévisionnel mensuel des charges : 90 €

05/12 Convention de mise à disposition gratuite de locaux à l'association « le temps du souffle »

Mise à disposition d'un local au centre culturel municipal au Plateau d'Assy, à l'association « le temps du souffle ».

Consentie à titre gracieux

Durée de la convention : 1^{er} janvier 2012 pour un an. Renouvelable par reconduction expresses chaque année.

06/12 Achat d'un camion de ramassage des conteneurs semi-enterrés lot 1 châssis cabine avancée - neuf

Un avis d'appel public à la concurrence est paru le 10/12/2011 dans le BOAMP dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de fourniture « achat d'un camion de ramassage des conteneurs semi-enterrés lot 1 châssis cabine avancée - neuf ».

Le garage DECARRE SA 74603 Seynod a été retenu pour l'exécution du marché, pour un montant de 67 480 € HT, plus 743,50 € TTC de carte grise.

07/12 Achat d'un camion de ramassage des conteneurs semi-enterrés lot 2 équipement grue et benne gros volume

Un avis d'appel public à la concurrence est paru le 10/12/2011 dans le BOAMP dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de fourniture « achat d'un camion de ramassage des conteneurs semi-enterrés lot 2 équipement grue et benne gros volume ».

La société PALFINGER France 26802 Etoile Cedex a été retenue pour l'exécution du marché, pour un montant de 93 800 € HT (les deux options comprises) moins 21 800 € HT de reprise, soit un total de 72 000 € HT.

08/12 Convention de mise à disposition gratuite d'un local au groupe folklorique « lou Folatons de Passy" »

Mise à disposition d'un local 175 rue Paul Corbin à Chedde au groupe folklorique 'lou Folatons de Passy ».

Mise à disposition à titre gracieux.

Durée de la convention : à compter du 1^{er} janvier 2012 pour un an. Renouvelable par reconduction expresse chaque année.